

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 672 Subventions (43.000 euros) à 12 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations au titre de l'aide à la diffusion du cinéma étranger ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Indigènes Films 19, rue de la Boulangerie, 93200 SAINT-DENIS. 44303-2017-05213.

Article 2 : Une subvention de fonctionnements d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Proche-Orient, ce que peut le cinéma 8, passage de la Tour de Vanves, 75014 PARIS. 131221-2017-06981.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Cinémix 2, rue Paul Langevin, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS. 183510-2017-03481.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Espagnolas in Paris 8, rue Georges Leclanché, 75015 PARIS. 18413-2017-03368.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association OKADA Média 59, rue Cambronne, 75015 PARIS. 170201-2017-03297.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Cinéma(s) d'Iran 4, rue Cavallotti, 75018 PARIS. 156001-2017-03363.

Article 7 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Chien qui aboie 4, rue des Arènes, Maison des Associations, 75005 PARIS. 15366-2017-03576.

Article 8 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Rivages Russie Événements 26, rue Navarin, 75009 PARIS. 185691-2017-05165.

Article 9 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association The Cloud Lab 18, rue Caroline, 75017 PARIS 184795-2017-03260.

Article 10 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association South Asia Paris New Art 46, rue Pastourelle, 75003 PARIS. 105742- 2017-03733.

Article 11 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Autres Brésils 21, rue Voltaire, 75011 PARIS. 15907-2017-06705.

Article 12 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Jangada 46, rue Didot, 75014 PARIS. 27101-2017-07344.

Article 13 : La dépense correspondante, soit 43.000 euros, sera imputée sur le budget fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne VF 02006, exercice 2017 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO